Avant la Conférence du désarmement : (Genève, 2 février 1932)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 365

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-260393

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

- 2 NOV. 1931

J. A.

GENÈVE — 31 OCTOBRE 1931 DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — No 365.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p annonces répétées

*Evaluées en journées de travail, les pertes nettes de la guerre de 1914-1918 représentent le labeur d'un million d'ouvriers qui travailleraient, à raison de 44 heures par semaine, pendant 3.000 ans. Du travail pendant 3.000 ans pour 1 million d'ouvriers, ou bien: **15 millions de chômeurs travaillant pendant 200 ans!!***

Avant la Conférence du Désarmement

(Genève, 2 février 1932)

Deux textes de pétitions

Convaincus

que la rivalité des armements mène tous les pays à la ruine sans garantir leur sécurité ;

que cette politique rend inévitable de nouvelles guerres;

que les guerres de l'avenir signifieront une extermination générale des populations;

que les assurances de politique pacifique données par les gouvernements seront vaines tant qu'il ne sera pas procédé aux mesures de désarmement qui devraient être le premier résultat du Pacte de Renonciation à la guerre;

Les soussignés

Hommes et Femmes (de tous pays) sans distinction de parti, déclarent se prononcer Pour le Désarmement général.

Ce texte, dit « texte britannique » de la pétition de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, est celui qui a été très largement signé en Grande-Bretagne notamment (28 % de la population). C'est aussi celui qu'a recommandé le Comité de Liaison des grandes organisations féminines internationales.

En Suisse, c'est le texte, dit « texte continental » de cette même pétition, et qui en diffère par une rédaction plus accentuée, qui a été signé par une proportion considérable d'hommes et de femmes de notre pays: 243.000.

* * *

Les Femmes de l'Alliance et des autres organisations féminines internationales déclarent:

« Leur profonde satisfaction de la convocation de la Conférence du Désarmement de 1932 et comptent qu'elle répondra à la grande espérance des peuples en réalisant une première et importante réduction des armements.

Le Traité de Versailles n'a désarmé certaines nations que comme le commencement d'un désarmement qui doit être universel. Le Pacte de la Société des Nations l'a solennellement promis et le Pacte Briand-Kellog a prononcé la condamnation de la guerre.

Ne pas réaliser une large réduction des armements constituerait une violation des traités pouvant entrainer de nouvelles catastrophes. Au contraire, si les Gouvernements représentés à la Conférence de 1932 réalisent un véritable commencement de désarmement, les garanties de la paix en seront considérablement accrues. Et les Gouvernements agiront ainsi, si les peuples, dont les femmes sont un des principaux éléments, les y obligent.

Ce texte est celui qu'a adopté l'Alliance internationale pour le Suffrage, lors de sa Conférence de la Paix à Belgrade (mai 1931). Il est notamment signé en France, en Italie, en Allemagne, et dans plusieurs Etats des Balkans (Roumanie, Yougoslavie, Turquie) et du Proche-Orient.

Un autre texte en circulation est celui des Etats-Unis (Comité National « Cause and Cure of War »), qui est signé aussi en Allemagne.

Lire en 2me page:

In Memoriam: Mme *Favre-Vuagnaux.*

J. Gueybaud: *Les élections anglaises.*

E. V.-A.: *Consécration de deux théologiennes à Bâle.*

En 3me et 4me pages:

E. Gd: *Les femmes et la S. d. N. La résolution espagnole.*

M. F.: *Carrières féminines. Une Ecole de pédicures-manucures.*

Echos de la Semaine suisse.

Nouvelles de Sociétés féminines et féministes.

En feuilleton:

Pennello: *A travers les Expositions féminines* (avec illustration).

Notre Bibliothèque: Education sexuelle, questions pédagogiques.

QUELQUES-UNES DE CELLES QUI NOUS REPRÉSENTERAIENT A BERNE, SI...



Mlle S. BONARD
(Lausanne)



Mme Ed. CHAPUISAT
(Genève)



Mlle Emma PORRET
(Neuchâtel)

Le féminisme aux Chambres fédérales

Les résultats des élections masculines

Le Peuple Souverain a parlé dimanche, par les centaines de milliers de voix de ses électeurs... masculins. Et de par son choix, notre vie politique et législative fédérale va être pendant trois ans aux mains des hommes qu'il a désignés.

Ces hommes, desquels dépend dans une certaine mesure le progrès et la réalisation des idées auxquelles nous tenons, bien que le système démocratique des votations populaires ne leur confère pas à notre égard le même rôle important que celui des parlementaires d'autres pays — ces hommes sont-ils sympathiques à nos causes féminines? et pouvons-nous attendre de leur part, durant ces trois années, plus et mieux, ou moins et pire, que de leurs prédécesseurs? ou encore la même indifférence béate que celle dont beaucoup nous gratifient? Il serait sans doute utile et intéressant de pouvoir se livrer à cette petite enquête auprès de tous nos parlementaires: bornons-nous aujourd'hui à nous demander ce que nous apporteront les députés aux Chambres fédérales des trois cantons romands.

Rien de bien neuf dans le canton de Neuchâtel, en tout cas, où deux anciens conseillers nationaux radicaux ont été réélus, l'un M. H. Berthoud nous étant opposé, l'autre M. Rais n'ayant jamais eu l'occasion, nous dit-on, de s'affirmer publiquement. M. Clottu, libéral, et déjà conseiller d'Etat, qui vient d'entrer au National, serait, d'après ce qu'on nous dit de lui, trop intelligent pour ne pas comprendre la valeur de notre revendication suffragiste, et il faut donc l'attendre à l'œuvre. Quant aux trois conseillers nationaux socialistes neuchâtelois que leurs électeurs ont confirmés dans leurs fonctions, MM. P.-E. Graber, H. Perret et Eymann, ils sont tous trois de fougueux féministes — le qualificatif n'est pas de nous — et pas seulement sur le papier, comme cela est malheureusement parfois le cas de leurs coreligionnaires politiques... Aucune parmi nous, notamment, ne peut oublier ce que la cause suffragiste doit à M. Graber dans le canton de Neuchâtel.

A Genève, pas de bien grands changements non plus dans la députation au Conseil National: nous y gardons M. Gottret (catholique), qui est un adversaire de longue date de notre mouvement, et M. Steinmetz (libéral), le héros d'une certaine histoire de bouquet cravaté de crêpe, qui fit au moment de la dernière campagne suffragiste dans ce canton la joie de bien des rieurs féministes et anti-féministes; et de l'autre côté MM. A. Lacheral et J. Rochaix, qui consituent une brillante exception parmi leurs amis radicaux pour leurs convictions féministes souvent exprimées. La députation socialiste augmentée d'un siège nous assure de ce fait un appui plus étendu. Mais c'est surtout la représentation genevoise au Conseil des Etats qui marque l'entrée de la Chambre haute de deux féministes de bonne roche: M. Burklin (socialiste), le président actuel du Grand Conseil de Genève, qui est lui aussi un partisan actif de nos idées, non seulement par tradition politique, mais encore par une conviction profonde dont nous avons eu à maintes reprises la preuve, et M. Albert Malche (radical), ancien Conseiller d'Etat, dont les états de service pour notre cause remontent loin dans les années. Voilà des appuis qui nous seront spécialement précieux.

Quant à la députation vaudoise à Berne, le tour en est vite fait: les radicaux opposés, les libéraux opposés (et cela malgré la rédaction prudente à souhait d'une phrase de leur programme: « Le parti libéral se prononce pour une participation plus large de la femme aux affaires publiques *dans les questions relevant plus spécialement de leur domaine* (???)[1] Les socialistes, partisans en théorie. Heureusement que M. S. Roulet, le seul député agrarien, relève le drapeau du féminisme, en sa qualité de membre de l'Association vaudoise pour le Suffrage, au sein de laquelle il a travaillé pour la pétition fédérale.

Et les nôtres...

La petite consultation électorale à laquelle dans notre dernier numéro nous avions prié nos lecteurs et lectrices de se livrer, a paru en amuser quelques-uns, tout spécialement dans le canton de Vaud, qui, en nous envoyant la liste des femmes qu'ils aimeraient voir élues au Conseil National, nous ont exprimé en même temps leur approbation pour ce jeu suffragiste, et nous ont dit qu'ils en attendaient le résultat avec curiosité. Dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, en revanche — et tout spécialement dans ce dernier — on a été beaucoup plus dur à la détente, et le nombre de réponses qui nous sont parvenues nous laisse un peu rêveuse quant à la proportion de ceux de nos abonnés — et pourtant nous avons à Genève le tiers de notre effectif total — qui s'intéressent assez à leur journal pour contribuer à en soutenir l'intérêt par un échange de suggestions ne provenant pas uniquement de la Rédaction!

Le dépouillement de ces réponses, à la fois listes de candidatures et bulletins de vote, et accompagnées souvent de missives intéressantes, a été un peu difficile, non pas du fait de nos lecteurs — nous parlons au masculin, car nous avons enregistré quelques électeurs du sexe fort — qui se sont montrés fort experts en matière d'exercice de leur droit, plusieurs pratiquant même le cumul autorisé par la loi fédérale, mais de notre fait à nous, puisque n'ayant pas eu de groupements dépositaires de listes avant les élections, la Représentation proportionnelle, en usage pour les vraies élections, n'a pu jouer pour nous. Force nous a donc été de recourir dans un cas au système du ballottage, mais en demandant bien instamment que l'on ne nous accuse pas pour cela d'ignorance électorale, ni de paresse arithmétique, en matière d'élections fédérales!

Ceci dit, voici les résultats:

Canton de Genève:

Sont désignées, suivant l'ordre des suffrages obtenus:

Mlle Gourd.
Mme Schreiber-Favre, avocate.
Mme A. Golay-Oltramare, Dr. en médecine.
Mlle Berthe Berney, directrice d'écoles.
Mlle Suzanne Brenner, chef comptable.
Mme Ed. Chapuisat, présidente de l'Union des Femmes.
Mlle Berthe Arnaudeau, employée de bureau.
Mme Mathil, directrice d'Ouvroir.

Viennent ensuite: Mmes et Mlles Renée Berguer, secrétaire de l'Union des Femmes; Emma Burkhardt, conseillère de paroisse; Hélène Champury, professeur d'anglais; Chaponnière-Chaix, ancienne présidente du Conseil International des Femmes; Fatio-Naville, présidente de l'Association Joséphine Butler; M. Grange, directrice d'écoles; J. Guibert, membre de la Commission officielle de Protection des mineurs; Sibillin, agente de police; J. Roget, maîtresse d'école enfantine; et Passello, directrice d'écoles. Enfin, ont encore obtenu des voix isolées: Mmes et Mlles Buffle; Biéler-Butticaz, ingénieur; Cérésole, vice-présidente du Lycéum; Challet, travailleuse sociale; Chenevard-de Morsier; Cuchet-Albaret, femme de lettres ; Alice Descœudres, institutrice ; Deshusses, ex-secrétaire de la Ligue d'acheteurs; Dumarest, inspectrice d'écoles; Fauconnet-Champendal, professeur de gymnastique; Math. Gampert, directrice de la Maison des Etudiantes; M. Giovanna, de l'Union des Travailleuses catholiques; Marg. Gourd; Johannot-Vernet (Union chrétienne de Jeunes Filles); Juvin, travailleuse sociale; E. de Keyserling, secrétaire de l'Union chrétienne de Jeunes Filles; Lambossy, médecin-dentiste; Micol, administratrice du *Mouvement*; Pallard (Institut des Ministères féminins); Annie Seiler, présidente du Groupe des Femmes socialistes; et Wolfgang, directrice de la *Retraite*.

[1] C'est nous qui soulignons. *(Réd.)*

BIBLIOTHÈQUE